Département de musique

GUIDE POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE PREMIER CYCLE EN MUSIQUE

2026-2027

Baccalauréat en musique

Enseignement (6758) - (120 crédits)
Cheminement général (6759) – (90 crédits)
Interprétation (6760) - (90 crédits)
Majeure en musique (6024) - (60 crédits)

Introduction

Bienvenue au Département de musique de l'UQAM! Ce Guide pour les étudiant.e.s de premier cycle en musique a été préparé afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à tout.e étudiant.e du premier cycle en musique.

En tant qu'étudiant.e de premier cycle, vous dépendez de l'Unité de programmes de musique. À l'UQAM, les Unités de programmes sont des unités pédagogiques qui administrent les programmes d'études et gèrent les dossiers des étudiantes et des étudiants de premier cycle. Les études de premier cycle en musique sont régies par le Règlement des études de premier cycle de l'UQAM (Règlement no 5).

Le présent Guide veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles et répertorie les services et ressources qui sont à votre disposition.

Nous vous souhaitons un parcours universitaire enrichissant et agréable à l'UQAM, jalonné de rencontres inoubliables!

Audrey-Kristel Barbeau, PhD
Directrice des programmes de 1er cycle en musique
Professeure en pédagogie musicale
Département de musique, UQAM

Personnel du Département

Postes de direction :

Hélène Boucher,
Directrice du département,
boucher.helene@uqam.ca
F-3460 - (514) 987 3000 poste 2671

Audrey-Kristel Barbeau,
Directrice des programmes de 1er cycle
barbeau.audrey_kristel@uqam.ca
F-3425 - (514) 987 3000 poste 3394

Personnel de soutien :
Meriem Oufella
Assistante à la gestion des études
Local F-3415
(514) 987-3675
prog.musique@uqam.ca

Pour toute question relative à votre cheminement, vous pouvez écrire à
prog.musique@uqam.ca
Utilisez votre courriel uqam et indiquez votre code permanent

Pascale Blond, secrétaire de direction
Luc Arsenault, assistant administratif
Chloé Girard, animatrice (sabbatique en 2026-2027)
Manuel Marie, animateur pédagogique (studio d'enregistrement)
Francesco Neri, technicien en travaux pratiques (laboratoire informatique)
Marc-André Dubuc, appariteur (jour)
Geneviève Hébert, apparitrice (soir)
Camille Lavigne, apparitrice (fin de semaine)

Inscription aux cours

Inscription en ligne via « Mon portail » pour la majorité des cours.
(Pour les autres cours, contactez prog.musique@uqam.ca)

- **Tous les étudiant.es de première session*** doivent s'inscrire aux cours suivant:

En Populaire	En Classique
MUS1430 - Formation auditive 1 **(pour tous)**	
MUS1830 - Analyse 1 pop	MUS1730 - Analyse 1 classique
○ MUS181X (Instrument principal régulier 1 populaire) **ou** ○ MUS182X (Instrument principal enrichi 1 populaire)	○ MUS171X (Instrument principal régulier 1 classique) **ou** ○ MUS172X (Instrument principal enrichi 1 classique)
○ MUS1320 (Ensemble vocal) **ou** ○ MUS1330 (Ensemble métissage)	

- **Les étudiant.es en Enseignement** ajoutent les deux cours suivants **:**
  - MUM1030 - Stage 1 d'exploration en enseignement de la musique
  - MUS1930 - Fondements de la pédagogie musicale

- Les **étudiant.es en Interprétation** et les **étudiant.es en Majeure** ajoute le cours :
  - MUS2430-Musique et technologies sonores

- Les **étudiant.es en cheminement général** ajoutent un cours en études de la musique parmi les suivants :
  - MUS5815-Histoire du Jazz (en substitution du MUS6530)
    ou
  - MUS6815-Cultures musicales du monde (en substitution du MUS1530)

    À noter, le cours MUS1520 - La chanson au Québec n'est pas offert en 2026-2027

Pour tous les détails concernant les cours à suivre par programme, consultez : Grilles de cheminement type selon les programmes

Informations complémentaires liées à l'inscription

Votre cours d'instrument individuel n'a pas d'horaire préétabli, votre professeur vous contactera par téléphone quelque jours avant le début de vos cours afin de convenir d'un horaire.

Pour les cours d'ensemble, l'inscription se fait par ordre chronologique, c'est-à-dire, premier arrivé, premier inscrit. Il est donc particulièrement important de s'inscrire rapidement pour les cours contingentés. Deux choix différents doivent être donnés. Dans la mesure du possible, le premier choix sera accordé.

À la première session, vous avez 2 choix :

- **MUS1330-20** Ensemble métissage (mardi 14-17h). Cet ensemble permet à la fois de développer le sens rythmique, d'apprendre les rudiments des percussions latines et, à certains moments, de jouer de son instrument principal car une section rythmique et des instruments solistes sont ajoutés à l'ensemble.

- **MUS1320-40** Ensemble vocal (jeudi 14-17h). Cette chorale au répertoire varié permet de travailler la lecture à vue, le sens harmonique et la voix.

Veuillez prendre note que les cours d'atelier de performance sont disponible seulement à partir de la 2e session, et les cours de combos à partir de la 3e session.

N.B. L'inscription aux cours d'ensemble et d'instrument principal n'est PAS possible via le portail étudiant. Un formulaire vous sera envoyé par prog.musique@uqam.ca à chaque début de période d'inscription pour vos choix de pratique collective et votre cours d'instrument individuel.

Vous devez d'abord vous inscrire aux cours théoriques (MUS1430, MUS1730 ou MUS1830, ainsi que les cours indiqués selon votre programme) **avant de pouvoir compléter le formulaire d'inscription aux cours d'ensemble et d'instrument principal.**

Pour les programmes d'Interprétation et de Cheminement général : Cours d'ouverture (non siglés MUS)

Les cours d'ouvertures sont des cours optionnels dont le sigle ne commence pas par MUS. Une liste vous est proposée ci-dessous :

EST3300 – Techniques scéniques (places à réserver par l'AGÉ*)
EDM2035 – Organisation d'événements culturels et de communication
EDM2043 – Stratégies de production, de promotion et de diffusion dans les domaines des communications et de la culture
EDM3560 – Enregistrement sonore, diffusion et festivals (places à réserver par l'AGÉ*)
FAM400X – Atelier interdisciplinaire en arts
FAM420X – Arts et écologie
FAM430X – Arts et technologie
Pour les chanteurs et chanteuses, les cours de langues sont pertinents, selon le profil et les champs d'intérêt.

Ou tout autre cours parmi la liste Cours pour tous UQAM

Informations pédagogiques

Extrait du calendrier universitaire

Trimestre d'automne 2026 ***: dates importantes***

Début de session	Mardi 8 septembre 2026
Fin de session	Lundi 21 décembre 2026
Congés	Lundi 7 septembre, mercredi 30 septembre, lundi 12 octobre 2026
Rencontre d'accueil des nouveaux étudiants	Mercredi 2 septembre – 5 à 7
Annulation SANS facturation (AX)	Lundi 21 septembre 2026
Annulation AVEC facturation sans mention d'échec (XX)	Du 22 septembre au 13 novembre 2026
Semaine de lecture	Du 26 octobre au 1er novembre2026
Stage I* (8 jours) Attention les dates peuvent changer	4, 11, 18 novembre et du 30 novembre au 4 décembre 2026
Examens d'instrument	Du vendredi 18 décembre au mercredi 23 décembre 2026

Courriel UQAM

L'UQAM fournit gratuitement une adresse de courriel à tou.te.s les étudiant.e.s inscrit.e.s au moins à un cours.
Cliquez sur ce lien pour trouver votre code d'accès.

Vous aurez besoin de votre code permanent et de votre numéro d'identification personnel (NIP). Par la suite, comme vous recevrez tous vos messages uqam sur votre courriel étudiant, il est recommandé de relier votre adresse UQAM à votre boîte de messagerie habituelle.

Remarque :

Pour toute communication avec l'assistante à la gestion des études (AGÉ), la direction du programme et vos enseignant.e.s, utilisez toujours votre adresse de courriel UQAM et **indiquez toujours votre code permanent**.

Références générales :

Comptes étudiants, informations générales : Téléphone : (514)-987-3000 poste 3739
Registrariat : (514) 987-3000 poste 3132

Monitorat

Un programme de monitorat vous est offert au Département de musique à raison d'une (1) heure par semaine pendant la session pour plusieurs cours dont les cours d'analyse et d'écriture (MUS1730/1830, MUS2730/2830, MUS3430) ainsi que de formation auditive (MUS1430, MUS2740/2840).

Pour toute demande de pairage avec un moniteur et pour les personnes intéressées à donner du monitorat, veuillez écrire à prog.musique@uqam.ca.

Reconnaissance d'acquis

Étudiant.e.s concerné.e.s:

- Étudiant.e.s admis.es sur la base d'études universitaires.

- Étudiant.e.s ayant complété un DEC en Techniques professionnelles de musique et chanson (vous pouvez obtenir jusqu'à **9 crédits** de reconnaissance d'acquis pour des cours de musique uniquement).

Il est important d'activer son dossier universitaire en s'inscrivant aux cours avant de pouvoir faire une demande de reconnaissance d'acquis.

Principes : (Article 6.1 du Règlement n°5 des études de premier cycle) :

La reconnaissance des acquis (RAC) tient compte des diverses composantes des cours et activités : objectifs, contenus, approches pédagogiques, méthodes d'évaluation. Elle considère aussi le degré de formation de même que les connaissances et savoir-faire réellement acquis par l'étudiante ou l'étudiant dans les cours et activités faisant l'objet d'une demande de reconnaissance d'acquis.

La reconnaissance officielle d'activités antérieures et l'exemption d'un ou de plusieurs cours doivent suivre l'admission et l'inscription au programme et ne pas dépasser la fin du premier trimestre d'études (Article 6.5 du Règlement n°5 des études de premier cycle).

- **Aucune demande ne sera traitée après le mois de décembre.**

Les reconnaissances d'acquis peuvent être accordées seulement sur présentation d'un relevé de notes officiel (dans le cas où vous n'avez pas déjà fait parvenir celui-ci au Registrariat, lors de votre demande d'admission). Pour faire reconnaître des cours suivis dans une autre université, le relevé de note officiel doit être transmis par cette université directement à l'UQAM.

IMPORTANT : Si vous avez fait votre demande d'admission sur la base DEC, la mention « diplôme obtenu », doit apparaître sur le relevé de notes.

Veuillez noter que le traitement des reconnaissances d'acquis par le registrariat débute après la fin de la période d'inscription (mi-septembre) et prend environ 8 semaines. Il est possible de faire une demande de traitement anticipées. Dans ce cas, des frais pourraient être demandés. Les demandes de traitement anticipé sont possibles moyennant certains frais.

Pour plus d'information : https://etudier.uqam.ca/reconnaissance-acquis

Vous devez contacter prog.musique@uqam.ca pour faire votre demande de reconnaissance d'acquis.

Dispositions administratives et restrictions (Article 6.4 du Règlement n°5 des études de premier cycle) : une activité qui a déjà constitué le fondement d'une exemption ne peut donner lieu à une nouvelle exemption dans le cadre d'un autre programme de l'Université auquel l'étudiante, l'étudiant aurait été admis.

Un cours réussi avec un résultat inférieur à C (ou l'équivalent) ne peut donner lieu à une exemption.

Heures d'accompagnement

Un certain nombre d'heures d'accompagnement piano est permis en fonction de l'instrument. Les détails seront fournis lors des leçons individuelles. Il est important de noter qu'au-delà du nombre d'heures allouées, les frais excédentaires devront être assumés par l'étudiant.e.

Voici les coordonnées des accompagnateurs du Département

Classique :

- Valérie Dallaire (dallaire.valerie@uqam.ca)
- Guillaume St-Cyr (st-cyr.guillaume@uqam.ca)

Populaire:

- Pierre Bélisle (belisle.pierre@uqam.ca)
- Lucie Cauchon (cauchon.lucie@uqam.ca)

Procédure pour la réservation des locaux

Vous devez d'abord obtenir votre Carte UQAM

Toute réservation doit passer par les appariteurs :

- Par téléphone au poste 3689
- Par courriel au appariteursmusique@uqam.ca
- En personne au local F-3520

Exception : la réservation du studio d'enregistrement F-3435 doit se faire auprès de Manuel Marie (marie.manuel@uqam.ca)

Quand les réservations sont hors des horaires des appariteurs (9 h à 22 h), faire la demande au moins 1 jour d'avance.

Locaux qui peuvent être réservés par tou.te.s les étudiant.e.s en musique:
F-3080, F-3130, F-3560, F-4010, F-4020, F-4105, F-4125.

Les locaux suivants sont réservés exclusivement aux étudiant.e.s concerné.e.s par ces instruments:

- F-3335, F-3340, F-3350 : Guitares et basses
- F-3255, F-3260, F-3265 : Batteries
- F-3245, F-3270 : Percussions classiques
- F-3325,F-3295 : Percussions latines
- F-3520 : Chant et claviers
- F-4220,F-4240 : Piano
- F-4315 : Contrebasse et tuba

Le nom des étudiant.e.s doit être affiché derrière la porte du local réservé (carte étudiante). Lorsque l'appariteur n'est pas en fonction pour obtenir la clé, les étudiant.e.s peuvent appeler au 3101 pour ce faire déverouiller la porte pendant les heures d'ouverture de l'UQAM (8 h à 23 h).

Les cubicules de pratique sont accessibles également lorsque l'appariteur n'est pas en fonction en contactant la sécurité au 3101. Les étudiant.e.s doivent avoir en leur possession leur carte d'identité (carte étudiante) sur laquelle le collant du Département apparaît. Les étudiant.es peuvent se procurer ce collant auprès de l'appariteur en début de session.

Règlements concernant les études de premier cycle

Les études de premier cycle à l'UQAM font l'objet d'un règlement appelé le Règlement no 5. Ce règlement touche tous les aspects des études de premier cycle, y compris la description des organismes administratifs. Il précise notamment les règles concernant l'admission, l'évaluation des études, les dossiers pédagogiques, la reconnaissance des acquis, les ententes interuniversitaires. Il indique aussi la marche à suivre pour l'inscription, la modification de l'inscription, l'abandon d'un cours, la demande de révision de note et le changement de programme. Les étudiantes et étudiants inscrits à un programme de premier cycle devraient connaître le contenu de ce règlement dont plusieurs articles les touchent de très près.
Ainsi, le règlement précise:

- Que tout cours abandonné après la date limite recevra un E (échec)
- Que si le nombre d'abandons dépasse vingt pour cent (20 %) du nombre de crédits du programme auquel est inscrit la personne étudiante, des restrictions dans la poursuite des études peuvent s'appliquer tel qu'indiqué à l'article 8.3.
- Que dans le cas d'un cours obligatoire, un échec subi lors de la première reprise, ou de la seconde reprise si elle a été autorisée, conduit à l'exclusion du programme.
- Qu'un crédit correspond, selon l'estimation de l'Université, à 45 heures d'activités d'apprentissage y compris l'évaluation. Cela signifie qu'un cours de 3 crédits correspond à 135 heures de travail soit deux heures de travail personnel pour chaque heure de cours.

Ces exemples montrent combien la connaissance du règlement no 5 est utile!

Il est à noter que tout ce qui concerne les infractions de nature académique (plagiat, fraude, tricherie) relève du Règlement no 18

Vous pouvez consulter les Règlements et Politiques sur le site du Secrétariat des instances de l'UQAM.

Informations sur le Département

Adresse : 1440, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2X 3J8

Heures d'ouverture du pavillon de musique :

- Lundi au vendredi: 7 h 30 à 23 h - Toutes les entrées des différents pavillons de l'UQAM sont accessibles
- Samedi et dimanche : Le pavillon est accessible de 8 h à 18 h par le 320, rue Ste-Catherine Est. Lorsqu'il n'y a pas d'appariteur, les étudiant.e.s peuvent faire déverrouiller les locaux par le Service de la sécurité, en composant le poste 3101. La carte étudiante doit être présentée.

Le studio d'enregistrement du F-3435

Le studio d'enregistrement est sous la supervision et la responsabilité de Manuel MARIE, animateur pédagogique. Des cours individuels ou de groupe se donnent dans ce local, et les étudiant.e.s de tous les cycles peuvent prendre rendez-vous avec Manuel MARIE par courriel (marie.manuel@uqam.ca) pour réserver le studio ainsi que ses services pour divers projets académiques. Les horaires sont déterminés avec lui en fonction des besoins de chaque projet. Ce studio n'est pas en accès libre aux étudiant.e.s. Le studio du F-4425 est prévu à cet effet.
Liste des équipements du F-3435 fournie à titre indicatif :

SALLE D'ENREGISTREMENT

Microphones dynamiques

- 2x AKG D112
- 2x Shure SM57
- 2x Shure Beta 58A
- 2x Sennheiser MD421
- 1x Sennheiser MD441
- 2x Shure SM7B

Microphones à condensateur

- 2x AKG C414 ULS
- 2x Neumann TLM170
- 4x Neumann KM140
- 1x Schoeps CMC5 + MK8
- 2x Schoeps CMC5 + MK4

Microphones à ruban

- 2x Coles 4038
- 2x Beyerdynamic M88

Ecouteurs

- 12x Sony MDR7506
- 2x Beyerdynamic DT770pro

Instruments de musique

- 1x batterie Fibes (2 toms, 1 floor)
- 1x snare Ludwig
- 1x snare Yamaha Maple custom absolute
- 1x Fender custom deluxe 67' reissue
- 1x ampli Yorkville Stage 150G
- 1x ampli de basses David Eden CXC 400
- 1x piano Yamaha U3
- 1x Nord piano 2
- 1x Yamaha Motif XF6

SALLE DE CONTRÔLE

Matériel de traitement analogique

- 1x console Audient ASP8024 (32 canaux)
- 1x Phoenix Audio 8 DRS-8 Mk2 (préamplificateur 8 canaux)
- 2x haut-parleurs ATC SCM25A
- 1x Retro instruments 2A3
- 2x Chandler LTD-2
- 2x Proreplicas 1176 rev.A
- 2x Anamod AM-660
- 2x API 525
- 2x Retro instruments Doublewide
- 2x Purple Audio Odd EQ
- 1x Kush Audio Clariphonic

Matériel de traitement numérique

- 1x Mac pro 2013
- Windows 8.1 professionnel
- Convertisseur Antelope Audio Orion32
- Protools HD native 11 + AVID HD MADI
- Sequoia 13 + RME HDSPe MADIFX
- Plugiciels Softube, McDSP, Drumagog, DMG Audi

Le studio d'enregistrement du F-4425

Ce studio est accessible à tou.te.s les étudiant.e.s du DESS en musique de film, ainsi qu'aux étudiant.e.s de premier cycle ayant suivi une courte formation préalable. La réservation se fait auprès des appariteurs du Département. Il est à noter que les étudiant.e.s du DESS ont priorité dans les réservations, des travaux en studio leur étant demandé au cours de leurs études.

SALLE D'ENREGISTREMENT

Microphones dynamiques
- 2x Shure SM57

Microphones à condensateur
- 2x Oktava MK012

Microphones à lampe
- 1x Mojave MA-300

Écouteurs
- 2x Sony MDR7506

Instruments de musique
- 1x batterie électronique Roland TD50-KVS
- 1x piano Yamaha U1

SALLE DE CONTRÔLE

- 2x haut-parleurs Dynaudio BM15A
- 1x iMac 27 pouces retina 5k 3.2 Ghz
- 1x RME Fireface 802
- ProTools 2020
- Cubase Pro 10
- Logic ProX
- Ableton Live 10 Suite
- Plugiciels McDSP et Acustica

Le laboratoire informatique

Le laboratoire informatique est ouvert à tou.te.s les étudiant.e.s du Département de musique, du lundi au vendredi. L'horaire détaillé vous est communiqué par courriel au début de chaque session. Le technicien, Francesco Neri (poste 1443, neri.francesco@uqam.ca), est toujours présent pour vous guider dans l'apprentissage et l'utilisation des logiciels.

15x iMac 27'' Retina Quadricœur i7
32Go RAM@1876 Mhz

Logiciels :
Pro Tools 2020
Logic Pro X
Ableton Live 10 Suite
Cubase Pro 10

Plugiciels :
McDSP Everything Pack
Virtual Sound Stage Pro
Suite Acustica

Reaper 64
Audacity
Band-in-a-Box 2015
Finale V26
Sibelius 2020
Play (pour EastWest)
Garage Band
Komplete 10 ultimate avec Kontrol
Traktor
Wwise
iMovie
Microsoft Office 2016
Antidote 10

Banques de sons/synthétiseurs :
Suite Komplete 10 Ultimate
EastWest Symphony Orchestra
EastWest Ministry of Rock
Garritan Personal Orchestra
Ethno World Percussions and Voices 6
Suite Avid pour Pro Tools
Spectrasonics Omnisphere
Spectrasonics Keyscape
Stylus RMX + EXP Library

La salle anéchoïque

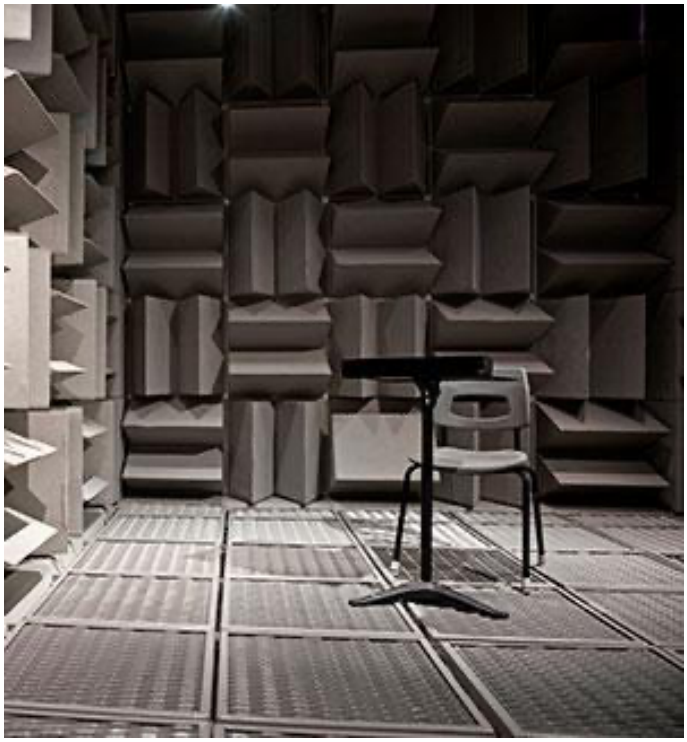

Une **chambre anéchoïque** (ou chambre sourde) est une salle d'expérimentation dont les parois absorbent les ondes sonores en reproduisant des conditions de champ libre et ne provoquant donc pas d'écho pouvant perturber les mesures.

On utilise de telles chambres pour mesurer des ondes acoustiques ou électro-magnétiques dans des conditions de champ libre, c'est-à-dire en l'absence de composantes ayant subi une réverbération sur des parois.

Cette salle est reliée au studio du F-3435 et peut être utilisée dans le cadre d'enregistrements faits dans ce studio. Elle est aussi disponible aux étudiants pour des projets de recherche. La réservation se fait auprès de Manuel MARIE.

La bibliothèque de musique

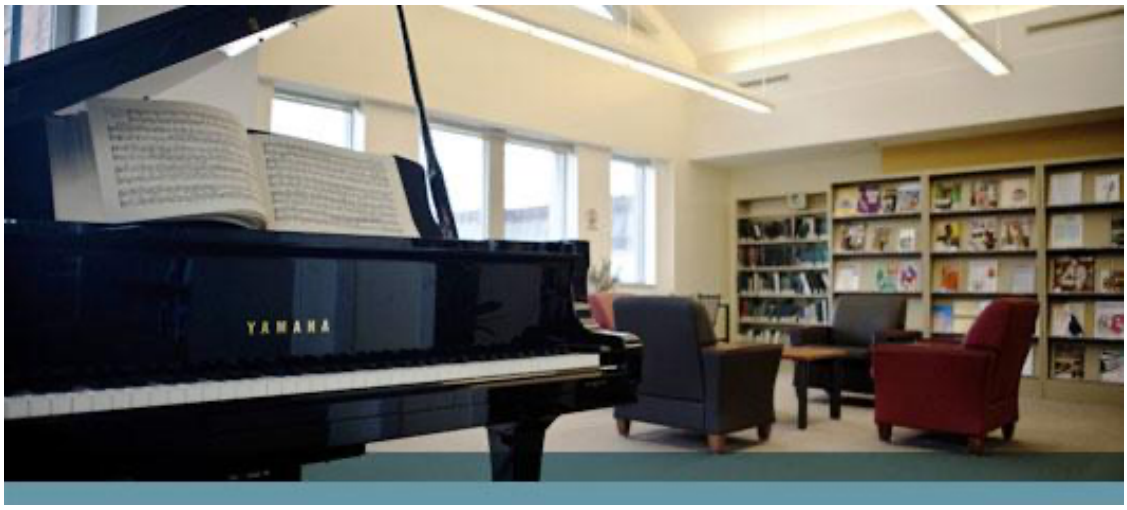

Située au 5e étage du pavillon de musique, la bibliothèque de musique met à la disposition de ses utilisateurs et utilisatrices des espaces conçus pour le travail individuel et collectif.

Elle offre des services et des activités tels que le prêt de documents, la formation à l'utilisation des ressources documentaires et le transfert audio. Des conférences et des concerts-midi sont fréquemment organisés dans son Espace concert.

Comptoir du prêt : F-5101
Aide à l'usager : F-5185
Salle de formation documentaire : F-5190
Téléphone : 514 987-3000 poste 6154

Bourses du Département de musique

Le répertoire des bourses contient toutes les bourses étudiantes de l'UQAM.

Les bourses ci-dessous sont spécifiquement destinées à des étudiant.e.es en musique:

- Professeur.e.s du Département de musique - enseignement
- Professeur.e.s du Département de musique - pratique artistique
- Yves-Brossard en musique
- Thierry-Champs en enseignement de la musique
- Pierre-J.-Jeanniot en musique
- Prix Hubert-Rousseau en musique

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter M. Thierry Champs à champs.thierry@uqam.ca

Guide de présentation des travaux académiques pour les cours de 1er cycle

Le Département de musique s'est doté d'un nouveau document pour faciliter l'encadrement des travaux écrits, à l'usage à la fois des enseignant.e.s et des étudiant.e.s. Il s'agit du *Guide de présentation des travaux académiques pour les cours de 1er cycle*, spécialement conçu pour les travaux en musique.

Le guide comprend trois parties : les consignes rédactionnelles, les consignes pour les références et les consignes pour la bibliographie.

Le Guide a été mis en place pour uniformiser la présentation et pour faciliter la réalisation des travaux écrits au Département de musique.

Il sera partagé par le corps enseignant dans les cours.

Travaux des étudiants (version papier)

Les travaux sont normalement remis en version électronique directement aux personnes enseignantes, via les plateformes institutionnelles (Moodle, Teams, ou selon les modalités déterminées dans le cours).

Pour remettre un travail en version papier en dehors des heures de cours, la chute pour le dépôt des travaux est située près de la porte du secrétariat du Département, local F-3460. Les travaux déposés après 17 h sont recueillis le jour suivant et datés de ce jour. Tous les travaux remis doivent porter le nom de l'enseignant, le sigle du cours et le numéro du groupe ainsi quel le nom et le code permanent de l'étudiant.e. Les étudiant.e.s qui souhaitent récupérer leur travail après correction doivent fournir à l'enseignant.e une enveloppe préaffranchie. **Les travaux ne peuvent être conservés au secrétariat.**

Association des étudiantes et étudiants en musique de l'UQAM (AEEMUQAM)

Présidente : Camille Lavigne

Local F-3492
(514) 987 3000 poste 4933
aeem@uqam.ca

Comité de programme

Le Comité de programme(s) est l'organisme qui assume la responsabilité générale d'un programme (ou de programmes regroupés) et du groupe de personnes étudiantes de ce ou ces programmes.

Les membres étudiant.e.s du comité de programme sont élu.e.s par l'association des étudiantes et étudiants en septembre de chaque année.

Ressources et services offerts à l'UQAM

Toutes les ressources et services offerts de l'UQAM sont disponibles sur le site Étudier à l'UQAM et se détaillent comme suit:

- Information générale
- Frais de scolarité, assurances, bourses et aide financière
- Emploi, services-conseils et soutien
- Informatique et matériel audiovisuel
- Études à l'international et informations pour étudiants étrangers
- Sports, loisirs et santé
- Hébergement, vestiaires (casiers), stationnements, objets perdus
- Coop, boutique, livres usagés, reprographie, services alimentaires et garderies
- Associations, groupes et médias étudiants
- Règlements, charte, code de conduite et droits

Dispositions relatives aux exigences linguistiques pour le programme en enseignement

Depuis l'automne 2008, tous les programmes de formation qui conduisent à un brevet d'enseignement délivré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont assujettis à une politique linguistique commune adoptée par l'ADÉREQ3 . Conformément à cette politique, l'étudiant.e doit faire la démonstration qu'il, elle a développé des compétences en français écrit et oral satisfaisantes pour l'exercice de la profession enseignante. Aucun.e étudiant.e ne peut obtenir de diplôme sans faire la démonstration qu'il, elle a rempli ces exigences.

Trois tests doivent être complétés pour répondre aux exigences linguistiques :

- **Test diagnostique à l'écrit (DIA400)** – en ligne (pas de reprise possible : l'échec au test diagnostique entraîne l'obligation de suivre le cours DDL6000)
- **Exigences à l'oral (XORAL)** – en présence (pas de reprise possible : l'absence ou l'échec au test entraîne l'obligation de suivre le cours LIN1020)
- **Exigences à l'écrit (TECFÉE)** – en présence (reprises possibles jusqu'à la réussite, des frais s'appliquent à chaque passation)

Pour tous les détails : CAFÉO (Centre d'aide en français écrit et oral)

Les liens en résumé :

Présentation des programmes

Site du département de musique

Choix de cours d'ouverture (étudiant.e.s en Interprétation et Cheminement général seulement)

Informations sur les Bourses

Inscription pour les cours

Reconnaissances d'acquis

Règlement no 5

Règlement no 18

Secrétariat des instances

Services à la vie étudiante

CAFÉO